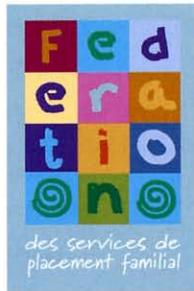




# Le placement familial

*un processus dynamique*



# Le placement familial

Un projet dynamique qui réunit autour du jeune :

- ses parents,
- une famille d'accueil,
- un Service de Placement Familial agréé par la Communauté française,
- une instance de décision et son équipe,
- l'Administration de l'Aide à la Jeunesse.



# Le placement familial...

Le placement familial constitue un mode de prise en charge fréquent pour les enfants et les jeunes dans le cadre de l'Aide à la Jeunesse. Son mode de fonctionnement mérite d'être mieux connu de l'ensemble des travailleurs sociaux et du grand public.

Les 15 Services de Placement Familial agréés par la Communauté française occupent environ 150 professionnels et accompagnent près de 2000 jeunes confiés à des familles d'accueil<sup>1</sup>. De plus, environ un millier de jeunes sont confiés par une

autorité mandante à des familles d'accueil non encadrées par un Service de Placement Familial.

Nous évoquerons successivement :

- la notion de placement familial,
- le placement familial en famille sélectionnée,
- les reprises de guidance,
- le rôle des Services de Placement Familial.

1. Statistiques des S.P.F. au 01/01/2007.

# Dans quel contexte se situe cette prise en charge ?

Dans le cadre du Décret relatif à l'Aide à la Jeunesse de 1991, il existe diverses mesures pour aider les familles en difficulté. Lorsqu'en dépit de ces dispositifs, le jeune ne reçoit pas la réponse à ses besoins, il arrive qu'une séparation d'avec ses parents doive être mise en œuvre<sup>2</sup>. Le recours à une famille d'accueil est alors une des solutions possibles, faisant généralement suite à un passage en pouponnière ou en maison d'enfants.

Lorsqu'un jeune se retrouve éloigné de ses parents – que ce soit momentanément ou à plus long terme – il éprouve toujours une grande insécurité émotionnelle et affective.

2. Par le Conseiller de l'Aide à la Jeunesse ou le Juge de la Jeunesse ou le Directeur de l'Aide à la Jeunesse.

Il est nécessaire dans ce cas qu'il puisse « se poser » dans un lieu de vie rassurant et adapté à ses besoins : une famille d'accueil peut lui offrir cet environnement où il sera accueilli pour lui-même, où il sera sujet d'attention positive.

# Quels sont les enjeux du placement familial ?

L'éloignement de leur enfant, décision grave, doit permettre aux parents d'envisager autrement leur fonction parentale.

Encadrés et accompagnés par le travailleur social de référence, en lien avec l'équipe du Service de Placement Familial, le jeune et ses parents reconstruisent peu à peu une relation différente qui les conduira si possible à revivre ensemble.

Le placement familial constitue donc à la fois un outil de distanciation et de maintien du lien avec les parents.

De plus, vivre en famille d'accueil permet au jeune d'expérimenter les règles d'une vie en famille, structure de base de la vie sociale.

Cet accueil lui permet de découvrir les relations intergénérationnelles et plus largement les relations sociales avec leurs richesses et leurs limites. Cette expérience en famille ne doit cependant pas occulter le fait que le jeune n' « appartient » pas à la famille d'accueil. Il y est éduqué, soutenu, investi affectivement tout en étant aidé à vivre la diver-

sité des liens familiaux et sociaux et à prendre son autonomie.

Les enjeux de la vie en famille d'accueil sont de permettre au jeune de se nourrir de ses multiples appartenances et de se les approprier comme autant de richesses qui l'aideront à se construire une représentation du monde positive.

Vivre en famille d'accueil fait partie des modes de vie familiale que la société dédramatise. Ainsi, le placement familial s'insère dans la diversité des familles actuelles : familles recomposées, mono-parentales, homo-parentales, issues de couples mixtes ou de couples intergénérationnels...

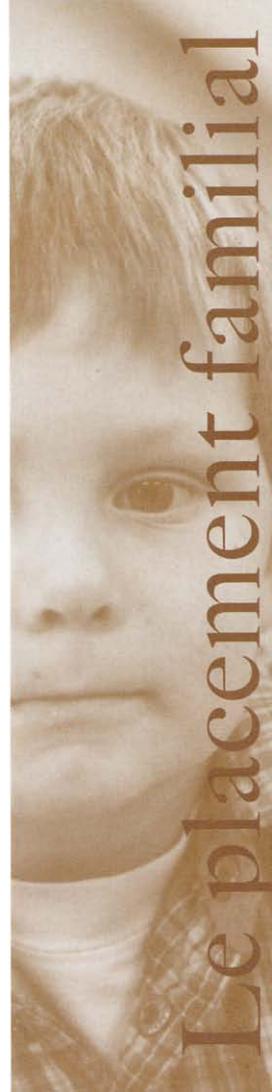
En aidant le jeune à construire son identité et des relations fiables, la famille d'accueil concourt de manière non négligeable à lui donner la capacité de s'intégrer dans la complexité de la société.

# Qu'apporte spécifiquement le placement familial au jeune ?

Le placement familial offre au jeune :

- **une protection** contre les carences de son milieu d'origine qui peuvent constituer un danger pour lui et entraver son développement ;
- **des relations chaleureuses** et diversifiées, des soins appropriés, la possibilité de poursuivre une vie scolaire et sociale régulière ;

- **le traitement de ses relations avec ses parents**, dans le but de les réaménager pour qu'une réinsertion familiale soit possible ou, à défaut, pour que ces liens soient redéfinis.



# Quels sont les différents types d'accueil ?

On peut schématiquement distinguer trois types d'accueil selon les caractéristiques de la situation du jeune. Ces formes d'accueil s'adressent toutes à des enfants et/ou des jeunes de 0 à 18 ans. Il faut noter que les Services de placement familial sont spécialisés dans l'un ou l'autre de ces types de prise en charge.

## Le placement familial à moyen terme et à long terme (11 services)

L'autorité mandante s'oriente vers ce type d'accueil lorsque d'autres moyens d'aide n'ont pas porté leurs fruits. L'enfant est en attente d'une vie de famille que ses parents ne peuvent pas lui offrir avant longtemps. Les familles candidates pour un tel accueil acceptent un engagement qui peut durer plusieurs années, jusqu'à 18 ans si nécessaire. Durant tout l'accueil, le Service de Placement Familial est attentif à soutenir les relations entre l'enfant et ses parents.

## Le placement familial de courte durée (3 services)

Il s'agit ici de situations où un accueil court est requis (3 mois éventuellement renouvelables deux

fois). Dans ces cas, les parents et le jeune doivent être aidés pendant quelques mois. Cette période est mise à profit afin de faire le point sur les difficultés familiales et proposer des pistes pour l'après-accueil. Les familles accueillantes sont préparées aux spécificités d'un accueil de courte durée.

## Le placement familial d'urgence (1 service)

En cas de crise, de danger ou d'urgence, ce type d'accueil familial peut s'organiser très rapidement et dure de quelques jours à 45 jours maximum. Les familles sont prêtes à accueillir le jour même si nécessaire. La période d'accueil permet une mise à distance parents-enfant dans un moment de crise familiale aiguë : ce temps est utilisé pour préparer avec le jeune et sa famille, son retour si possible, ou une autre solution si ce retour ne peut se faire directement.

# Qu'attend-on d'une famille d'accueil ?

La famille d'accueil **permet à un enfant ou un adolescent d'expérimenter un milieu de vie attentif** et sécurisant, des relations respectueuses, des expériences sociales enrichissantes.

Elle noue avec lui une relation caractérisée par le respect, la valorisation, la tendresse, l'empathie, mais aussi par les règles et les limites d'un cadre de vie familial.

Elle l'aide à s'apaiser et à vivre l'insouciance de l'enfance à l'abri des difficultés rencontrées par ses parents.

La famille d'accueil **veille aux besoins quotidiens du jeune qui lui est confié**, notamment en ce qui concerne son alimentation, son hygiène, son rythme et son cadre de vie, son suivi médical,

sa socialisation... Elle est attentive à sa **scolarité** et à ses **loisirs**. Elle prend en charge les **traitements spécifiques** prescrits.

Avec l'autorité mandante et le Service de Placement Familial, elle participe au projet global établi pour et avec lui ; elle respecte le cadre dans lequel s'organise le placement. Elle participe à la tenue du dossier administratif (allocations familiales, mutuelle, demandes d'autorisation et de remboursement).

Aidée par le service, elle favorise le lien entre le jeune et ses parents, et le soutient dans sa double appartenance familiale.

# Qui peut être famille d'accueil ?

On rencontre deux types de situations :

- soit une famille s'est proposée à accueillir un jeune auprès d'un service et a été **sélectionnée** par celui-ci ;
- soit une famille a été amenée par les circonstances à accueillir un jeune qu'elle connaissait. Dans ce cas, le service intervient alors que l'accueil a déjà été réalisé. C'est ce que, dans le jargon du secteur, on appelle communément les **reprises de guidance**.

Nous examinerons ci-après ces deux cas de figure.

## Qui sont les familles sélectionnées ?

Les familles qui se proposent pour l'accueil, sont des gens « comme tout le monde », bénévoles, sensibilisés mais non formés spécifiquement aux problématiques des jeunes en difficulté. Cette particularité du placement familial constitue sa qualité principale, mais aussi sa limite.

Les familles d'accueil - dont la motivation comporte le plus souvent une intention de solidarité - vont permet-

tre au jeune accueilli de progresser en se confrontant aux relations affectives qu'elles créent avec lui.

## Comment sont-elles choisies ?

Par un travail d'analyse, de réflexion et d'évaluation avec les candidats, le Service de Placement Familial décide ou non d'un partenariat avec les futurs accueillants.

Au cours de ces entretiens préalables, le service évalue non seulement les motivations et les ressources éducatives de la famille. Avec elle, il réfléchit aux répercussions que pourrait avoir un tel projet d'accueil sur sa dynamique familiale (en fonction de son histoire personnelle et de son expérience de vie). Il aborde avec elle toutes les questions psycho-sociales, réglementaires, juridiques et financières du placement familial.

L'investissement affectif à l'égard d'un enfant est déjà bien présent chez les candidats à l'accueil : le

service explore également avec eux leur capacité à tenir compte des parents de cet enfant.

Le travail d'élaboration à cet égard amène la famille d'accueil à se rendre compte de la place réelle ou symbolique que les parents doivent garder tout au long de l'accueil.

Ce travail en amont de l'accueil vise à amorcer le partenariat entre tous les acteurs d'un placement familial.

## Comment le Service de placement Familial prépare-t-il l'accueil ?

Le travail préparatoire du service s'adresse à la fois à l'enfant, à ses parents et à la famille d'accueil.

Le service cerne de façon la plus complète possible la personnalité de l'enfant candidat à l'accueil, son histoire, ses relations avec ses parents, les traumatismes qu'il a subis et leurs conséquences sur son développement futur.

Présenter l'enfant dans sa réalité peut éviter à la famille d'accueil de s'illusionner sur ses propres capacités à tout réparer. La famille qui s'engage auprès d'un enfant accepte de vivre avec lui et toute son histoire. Bien le connaître, c'est aussi tenir compte des facteurs nécessaires à son évolution et accepter certaines limites dans son aptitude à progresser.

L'aboutissement de cette première étape dans la procédure de l'accueil est de proposer à l'autorité mandante un projet individualisé pour cet enfant. Il tiendra compte de ses caractéristiques et des particularités de son futur milieu d'accueil.

Avec l'accord de cette autorité, l'accueil peut alors se concrétiser.

## Qu'entend-on par reprise de guidance ?

Contrairement à l'accueil dans une famille sélectionnée par un service, l'accueil s'est, dans ce cas-ci, organisé de fait sans l'intervention des professionnels. Dans cet-



te situation, un lien préexiste entre l'enfant ou le jeune et la famille qui le prend en charge. L'accueil se construit alors en réponse à sa situation spécifique. Dans ce contexte, on retrouve notamment comme motivation chez les proches du jeune, la solidarité et un certain devoir familial et moral à son égard. Cet engagement peut être cautionné par une autorité mandante.

D'une manière générale, les Services de Placement Familial acceptent d'intervenir dans les reprises de guidance. Toutefois, après analyse, dans les situations où les conditions de développement physique et psychique du jeune ne semblent pas assurées, le service propose un autre type de prise en charge. Au cas où cette proposition n'est pas acceptée, il arrive que le service demande à être déchargé de sa mission.

## En cas de reprise de guidance, de quelles familles s'agit-il ?

Selon le type de relation préexistant à l'accueil, les reprises de guidance intègrent notamment :

- l'accueil intrafamilial : l'accueil se réalise dans la famille élargie ;
- l'accueil par une famille issue de l'entourage.

L'accueil intrafamilial répond d'emblée à une exigence du Décret relatif à l'Aide à la Jeunesse qui favorise le maintien du jeune dans son milieu de vie. Ce type de placement protège l'appartenance du jeune, en préservant la continuité du lien et de la culture familiale. Il s'inscrit dans un mouvement de solidarité intrafamiliale. Le jeune se sent en famille et se vit moins comme un enfant placé.

## Quelles sont les particularités d'un placement intrafamilial ?

Parfois, le jeune se trouve dans sa famille élargie pour la seule raison qu'elle représente la solution la plus naturelle. Dans certains cas, la solidarité familiale doit être « accompagnée » : une autorité mandante peut intervenir afin de veiller à l'intérêt du jeune. On parlera alors de placement intrafamilial. Cette no-

tion ne prend tout son sens qu'à partir du moment où l'autorité mandate un service afin de travailler le système relationnel familial. En effet, les tensions du système familial peuvent mettre en péril les bénéfices que le jeune a de rester dans la famille élargie.

De plus, lorsque des grands-parents ou la fratrie sont amenés à jouer un rôle parental, l'accompagnement permet une clarification des liens familiaux. Le rôle

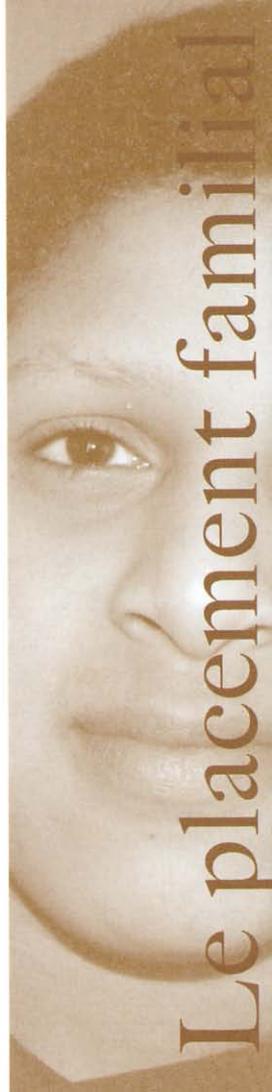
du Service de Placement Familial est alors de rappeler la réalité de la filiation, le respect des relations du jeune avec ses parents, les limites du rôle de la famille qui l'accueille. Il est fréquent de constater qu'un accompagnement social adéquat aboutit à un apaisement durable des liens familiaux.



- rassurer le jeune sur la protection dont il pourra bénéficier au cours des débats : il devrait pouvoir être entendu si nécessaire ; il doit savoir que les adultes veillent à le protéger des conflits liés à sa double appartenance familiale, et que ce sont eux qui prennent les décisions utiles pour lui ;
- reconnaître à la famille d'accueil une place et lui donner un juste retour de son engagement et de son investissement affectif auprès du jeune ac-

cueilli ; lui reconnaître également que, de toutes les personnes amenées à intervenir, c'est elle qui le connaît le mieux au quotidien.

Le Service de Placement Familial, qui est au courant de toute cette dynamique singulière, participe au côté de l'autorité mandante, à cet exercice difficile de réussir une évaluation annuelle qui sera positive pour tous.





# Quel est le rôle du Service de Placement Familial ?

## Quel support le Service de Placement Familial apporte-t-il dans chaque situation d'accueil ?

**L'accompagnement du placement par un service spécialisé contribue à la meilleure exploitation des différentes ressources de ce système relationnel complexe.**

Par la **médiation**, le service tente d'**harmoniser les relations** entre tous les membres de ce système mis en place avec pour objectif le meilleur développement du jeune.

Il s'agit d'un travail délicat sur un réseau compliqué de relations entre diverses personnes ayant des intérêts et des points de vue différents : la société (représentée par diverses instances qui décident et financent le placement familial), les parents, l'enfant ou le jeune lui-même et sa famille d'accueil.

Ce système complexe est en constante évolution : pour le service, il s'agit de construire et d'**entretenir une relation de respect mutuel entre tou-**

**tes les personnes** qui sont impliquées autour du jeune.

Aucune méthodologie, aucune réglementation ne pourrait seule cadrer ni faire fonctionner adéquatement ce type de réseau, toujours à la merci d'un blocage ou d'une crise. Le service y prend sa place et lui apporte son expérience spécifique.

Le service travaille dans le respect du code de déontologie de l'Aide à la Jeunesse et engage les familles d'accueil à respecter un devoir de réserve pour tout ce qui concerne les informations relatives au jeune accueilli et à sa famille.

## Plus particulièrement, comment le Service de Placement Familial travaille-t-il en cas de reprise de guidance ?

Le Service de Placement Familial s'adapte aux réalités du terrain, c'est pourquoi son rôle comprend quelques particularités pour les « reprises de guidance ».

- **Dans le cas d'un placement intrafamilial**, la guidance du service s'adresse alors à un système familial qui peut être en souffrance ou en conflit.

Dans ce type de situation, on ne pourra pas traiter séparément les problèmes du jeune de ceux de la famille qui l'accueille étant donné que leurs histoires sont entremêlées. Le service sera amené à travailler à plusieurs niveaux familial et générationnel.

Pour le professionnel, l'avantage de ce type de situation est d'avoir un accès direct à l'ensemble de la problématique ; ce qui peut apporter beaucoup d'éléments susceptibles d'être élaborés au cours de la prise en charge.

- Quand le jeune est confié à une **famille de son entourage**, on rencontre une situation semblable à celles décrites pour les placements intrafamiliaux.

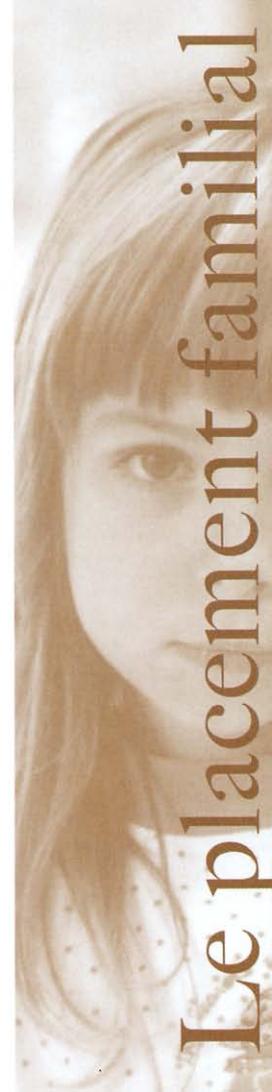
Un objectif important sera de maintenir une relation suffisamment bonne entre les parents et

la famille accueillante : même si l'accueil s'est « négocié » à l'amiable entre eux au départ, une fois confrontés aux réalités du quotidien avec le jeune, leur relation a tendance à se détériorer un peu de la même manière que dans les situations intrafamiliales.

D'une manière générale, que ce soit dans la famille élargie ou l'entourage, un tel accueil demande au service un investissement à tous niveaux : médiation, conseils pédagogiques, encouragement à une ouverture socioculturelle dans des familles souvent repliées sur elles-mêmes...

Comme dans toute situation de placement familial, le service assume un indispensable rôle de tiers, ce qui permet de dénouer les impasses relationnelles.

Le service doit aussi faire face aux résistances de la part de ces familles d'accueil qui, au départ, ne voient pas d'emblée l'utilité de l'intrusion de professionnels dans leur vie privée.





## De manière générale, comment un Service de Placement Familial soutient-il chaque jeune – chaque famille d'accueil – chaque parent ?

### Au jeune

Le Service de Placement Familial apporte :

- **une écoute individualisée et un encouragement à l'expression de soi ;**
- **un accompagnement dans ses relations avec la famille d'accueil et avec sa famille d'origine ;**
- **un soutien adapté pour la réappropriation de son histoire et la construction de son avenir.**

Le service tente de créer autour du jeune une coexistence pacifique entre les uns et les autres. Une autre fonction du service est de retracer le lien entre les différents protagonistes de son histoire.

Il offre au jeune une écoute centrée sur son vécu et l'aide à exprimer ses attentes, ses questionne-

ments ; il veille à l'organisation des rencontres entre le jeune et ses parents.

Accompagner un jeune en famille d'accueil, c'est favoriser son intégration dans une autre famille que sa famille de naissance, sans pour autant couper le lien avec ses parents. Mais ce lien avec ses parents ne peut être un frein à son développement personnel : le jeune est une personne en devenir, qui a le droit d'avoir un projet de vie personnel garanti par la société.

Une famille d'accueil étrangère à la famille d'origine, n'est pas directement impliquée dans la problématique de ses parents. C'est pourquoi elle peut lui offrir un climat familial plus serein, un modèle éducatif plus cohérent. L'objectif du service est d'aider le jeune à se construire une identité personnelle qui conjugue les apports et les limites de chacun des adultes qui l'entourent.

### Aux parents du jeune

Le Service de Placement Familial apporte :

- **une aide pour préserver leur place de parents ;**

- **une stimulation dans la recherche de solutions à leurs difficultés parentales, tenant compte de leur problématique personnelle (santé, toxicomanie, incarcération, troubles mentaux, ...)** ;
- **une organisation pratique de leurs rencontres avec leur enfant.**

L'Arrêté spécifique du Placement Familial précise qu'une des missions du service est de travailler au maintien des relations personnelles entre l'enfant et ses parents : dans ce cadre, le service se préoccupe de soutenir les parents face à une situation difficile à vivre, en les associant dès la mise en œuvre du projet d'accueil. Le service sollicite leur participation dès la préparation de l'accueil ; il travaille au maintien de leur relation avec leur enfant en traitant leurs demandes, en organisant leurs rencontres, en les soutenant si nécessaire. Il aide les parents à parler à leur enfant, avec des mots appropriés, de leurs difficultés en tant que personnes et en tant que parents.

Dans cette mission, en fonction de la situation, le Service de Placement Familial établit et maintient

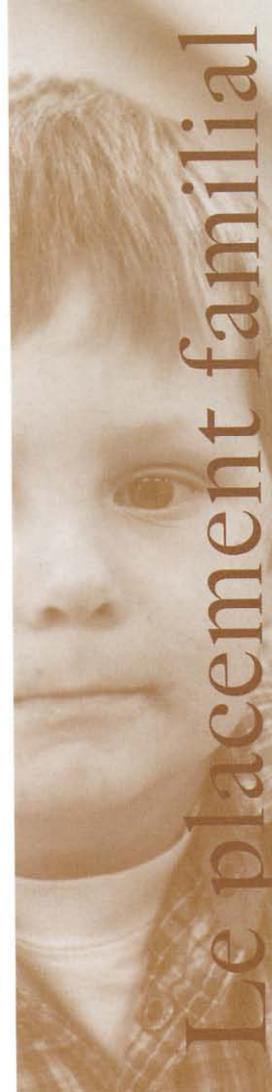
des collaborations avec tous les Services sociaux utiles aux parents. Au cas où un partenariat avec les parents s'avère impossible, le rôle du Service se limite à les tenir informés du projet élaboré pour leur enfant, de sa concrétisation et de son évolution.

## A la famille d'accueil

Le Service de Placement Familial apporte :

- **un accompagnement et une disponibilité pour faire face aux difficultés rencontrées ;**
- **une aide pédagogique et, si besoin est, une fonction de médiateur ;**
- **un support dans la gestion administrative et financière de la prise en charge.**

Le Service de Placement Familial offre un soutien à la famille d'accueil. Il réfléchit avec elle aux besoins du jeune, aux réponses à donner, aux aides extérieures à mettre en place en vue de lui permettre de se reconstruire après un vécu souvent difficile (psychothérapies, rééducations diverses...).





L'intervention régulière du service peut aussi prévenir et contenir les crises relationnelles graves entre le jeune et sa famille d'accueil, et limiter ainsi les risques de rupture.

En exerçant une fonction de médiateur, le service aide les accueillants à trouver de nouvelles modalités de fonctionnement adaptées à l'évolution de la situation.

Dans certains cas, il arrive que le service propose une modification du projet initial de prise en char-

ge (mise en internat, mise en autonomie, retour en institution...) Le but, est alors d'éviter une rupture totale du lien, en préservant une relation positive, même si ce lien n'est plus vécu au quotidien.

Le service aide en outre la famille dans la gestion des matières administratives : gestion des indemnités d'accueil, clarification du dossier des allocations familiales...

# En conclusion...

Nous avons mis en évidence les apports spécifiques du placement familial dans l'éventail des mesures proposées par l'Aide à la Jeunesse.

Chaque jeune a besoin d'attention et de relations interpersonnelles privilégiées. Le placement familial peut répondre à son attente, tout en lui assurant des relations pacifiées avec sa famille d'origine. Les parents quant à eux sont aidés à accepter la décision d'éloignement de leur enfant et à créer un autre type de relation avec lui.

La famille qui accueille un jeune s'engage personnellement dans un acte de solidarité trop peu con-

nu : son histoire et celle du jeune vont s'entremêler, les ressources et les attentes de chacun vont entrer en interaction. La famille d'accueil va vivre une expérience enrichissante, mais par moment difficile pour toute la cellule familiale.

Par leur présence et leurs interventions, les équipes des services de placement familial soutiennent chaque partie et offrent un espace de parole pour traiter les conflits et les dérives. Par son rôle de tiers, le service est garant d'un ajustement permanent de ce processus complexe au bénéfice du jeune.

# La Fédération des Services de Placement Familial

## Services de moyen terme et de long terme

### **Accueil et Solidarité**

30 Avenue Albert 1er - 4500 Huy  
Tél. : 085/27 01 37 Fax : 085/27 01 38  
accueiletsolidarite@skynet.be

### **Alternatives Familiales**

Avenue Albert 1er 21 - 1420 Braine-l'Alleud  
Tél. : 02/384 58 28 Fax : 02/384 80 33  
alterfam@hotmail.com

### **En Famille**

Rue Charles Morren 12 - 4000 Liège  
Tél. : 04/252 75 75 Fax : 04/252 70 00  
secretariat@enfamille.be

### **Familles d'Accueil**

Avenue de Spa 31 - 4800 Verviers  
Tél. : 087/22 18 18 Fax : 087/22 08 47  
famillesaccueil@freegates.be

### **L'Accueil Familial**

- Avenue Paul Hymans 87 Bte 1 - 1200 Bruxelles  
Tél. : 02/772 00 06 Fax : 02/772 56 28  
secretariat@accueil-familial.be
- Grand rue 10 - 6800 Libramont  
Tél. : 061/22 36 71
- Rue du Laveu 138 - 4000 Liège  
Tél. : 04/254 24 08 Fax : 04/254 25 98  
accueil.familial.lg@skynet.be
- Rue Paradis des Chevaux 22  
6900 Marche-en-Famenne  
Tél. / fax : 084/ 32 13 38
- Boulevard Gendebien 10 - 7000 Mons  
Tél. : 065/36 18 35 Fax : 065/33 74 63
- Rue Château des Balances 38  
5000 Namur  
Tél. : 081/73 66 91 Fax : 081/73 70 04  
accueil.familial.namur@skynet.be
- Boulevard Roi Albert 102 - 7500 Tournai  
Tél. : 069 23 30 69 Fax : 069 23 31 73  
accueil.familial.tournai@skynet.be

### **L'Espoir**

Place Belle-Vue 2 - 6250 Presles  
Tél. : 071/38 74 87 Fax : 071/40 46 43  
asbl.espoir@skynet.be

### **La Famille d'Accueil**

Avenue Parmentier 19 bte 6 - 1150 Bruxelles  
Tél. : 02/771 81 84 Fax : 02/779 28 86  
famille-accueil@tiscalinet.be

### **La Famille d'Accueil Odile Henri**

- Rue de la Source 65 - 1060 Bruxelles  
Tél. : 02/538 45 87 Fax : 02/537 13 78  
odile.henri@skynet.be
- Rue Paul Pastur 101 - 7390 Quaregnon  
Tél. : 065/78 53 34 - fax : 065/79 16 56  
faoh.mons@skynet.be
- Rue Docteur Grégoire 20 - 7100 La Louvière  
Tél. : 064/26 21 63 Fax : 064/26 40 69  
faoh.centre@skynet.be

- Rue Courte Saint-Roch 5 - 5500 Dinant  
Tél. : 082/22 86 60 Fax : 082/22 86 61  
faoh.dinant@skynet.be

### **La Famille Retrouvée**

Rue de l'Eglise 46 - 6032 Mont-sur-Marchienne  
Tél. : 071/36 79 90 Fax : 071/36 79 92  
familleretrouvee@skynet.be

### **La Sauvegarde Familiale**

Rue L. Frédéricq 28 - 4020 Liège  
Tél. : 04/341 20 58 Fax : 04/344 26 70  
info@sauvegardefamiliale.be

### **Parcours d'Accueil**

Rue de Hennin 101 - 1050 Bruxelles  
Tél. : 02/640 03 40 Fax : 02/648 25 30  
service@parcoursdaccueil.be





## Services de court terme

### **Transition**

Rue du Parc 79 - 4020 Liège  
Tél. : 04/223 56 40 Fax : 04/223 57 88  
[service.transition@skynet.be](mailto:service.transition@skynet.be)

### **Interm'aide**

Avenue de Spa 31 - 4800 Verviers  
Tél. : 087/22 84 19  
[intermaide@tiscali.be](mailto:intermaide@tiscali.be)

### **Accueil et Familles**

Boulevard de l'Abattoir 28 - 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/548 98 00 Fax : 02/502 49 39  
[famille@skynet.be](mailto:famille@skynet.be)

## Service d'urgence

### **Accueil Familial d'Urgence**

Rue Cheval Godet 34 - 1400 Nivelles  
Tél. : 067/877 107 Fax : 067/877 114  
GSM du service : 0474 82.09.20  
[afurgence.bw@skynet.be](mailto:afurgence.bw@skynet.be)

## Informations et documentation sur le placement familial

### **Fédération des Services de Placement Familial**

rue de la Source, 65 - 1060 BRUXELLES  
Tél. & Fax : 02/537.81.55  
Adresse internet : [plaf@skynet.be](mailto:plaf@skynet.be)  
Site internet : [www.plaf.be](http://www.plaf.be)

Editeur responsable :

**Fédération des Services de Placement Familial**

rue de la Source, 65 – 1060 BRUXELLES

Tél. & Fax : 02/537.81.55 - [plaf@skynet.be](mailto:plaf@skynet.be)

Achévé d'imprimer en avril 2007



Cette brochure est éditée par la  
**Fédération des Services de Placement Familial**  
rue de la Source, 65 – 1060 BRUXELLES  
Tél. & Fax : 02/537.81.55  
[www.plaf.be](http://www.plaf.be)

